



A l'Attention de

Mesdames et Messieurs les agents de l'INJEP

L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un établissement public important pour la politique que je souhaite impulser en faveur de l'autonomie, de l'orientation, de la formation, de l'emploi et de la citoyenneté des jeunes.

Ses contributions pour la connaissance des attentes et des pratiques des jeunes, pour l'analyse des politiques publiques qui leur sont destinées, sont reconnues par l'Etat comme par un important réseau de partenaires au sein des associations, des collectivités territoriales et des établissements de recherche ou de formation, témoignant de son ancrage fort avec les acteurs de terrain.

Je sais que vous partagez cet attachement à l'INJEP, non seulement parce que vous y œuvrez avec beaucoup de professionnalisme, mais plus encore parce que nous partageons un engagement qui est celui de l'urgence d'agir efficacement pour la jeunesse. Notre pays, cité en exemple pour son dynamisme démographique, n'offre pas aujourd'hui aux jeunes la place qui est la leur.

J'ai pris mes fonctions alors que d'importants travaux ont été menés sur la réorganisation de l'INJEP. J'ai pris connaissance du chemin qui a été parcouru conduisant à recentrer l'établissement sur les fonctions d'observation, d'évaluation et de diffusion des connaissances sur les politiques de jeunesse, conduisant au désengagement des fonctions d'accueil/hébergement et, en conséquence, à l'installation de l'établissement sur un autre site.

Si je ne souhaite pas remettre en cause les orientations qui ont été prises, qui pourraient constituer une opportunité nouvelle au service de la jeunesse, j'ai bien conscience des interrogations et des légitimes inquiétudes que ce projet suscite parmi vous. Les consultations que je mène depuis mon entrée en fonction, que ce soit avec le président du conseil d'administration, les administrations, les grandes associations ou vos représentants syndicaux qui ont été reçus par mon cabinet n'ont fait que le confirmer. Je crois donc nécessaire de vous exposer la façon dont je souhaite que l'établissement conduise ce projet avec l'appui des administrations centrales compétentes.

Commençons par l'essentiel, l'INJEP ne disparaîtra pas. Il restera bien un établissement public administratif autonome placé sous la tutelle de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, au service d'une politique de la jeunesse plus fortement interministérielle.

Les études préalables à son implantation sur un nouveau site sont en cours d'achèvement. Je souhaite que ce site soit, autant que possible, partagé avec l'administration centrale. La localisation définitive sera arbitrée dans les prochaines semaines et vous en serez informés sans délai. Je mesure l'importance de cette information pour votre organisation personnelle et ses implications pour vos familles.

Concernant le devenir du site de Marly le Roi, j'ai d'ores et déjà lancé des consultations portant sur la possibilité de l'affecter à de nouveaux projets en rapport avec la jeunesse. Une mission d'inspection sera lancée pour en étudier la faisabilité.

Alors que l'institut s'engage dans une nouvelle voie, j'ai décidé de mettre en place une nouvelle direction. A une échéance que je souhaite aussi rapprochée que possible, un nouveau directeur sera nommé. Pendant la période intermédiaire qui a débuté le 16 février, j'ai demandé tout naturellement au directeur adjoint d'assurer l'intérim de la conduite de l'établissement.

S'agissant des missions futures de l'établissement, dans le cadre des orientations mentionnées plus haut, de son organisation et des fiches de postes qui en découleront, je souhaite que la direction de l'établissement propose aux agents des modalités de dialogue et d'information très sérieusement renforcées.

A ce titre, je souhaite qu'un document d'orientation incluant les perspectives d'évolution de l'INJEP, un projet d'organigramme et des fiches de poste soient présentés aux personnels le 3 mars. Le calendrier prévisionnel de mise en place de la nouvelle organisation vous sera également communiqué à ce moment. Vous serez appelés à réagir sur ces éléments par l'intermédiaire des organisations représentatives des personnels qui seront reçues par la direction le 5 mars.

Les échéances administratives initialement programmées ne se tiendront donc pas avant cette phase essentielle de concertation. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que la nouvelle organisation sera proposée au conseil d'administration.

Dans le même temps, j'ai demandé à l'établissement ainsi qu'à la direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale de mettre en place une cellule de reclassement renforcée et plus efficiente pour les personnels qui ne pourraient ou ne souhaiteraient rester à l'INJEP. Ce point est fondamental et je le suivrai de près.

Mesdames et Messieurs, j'ai tout à fait conscience que ces travaux sont parfois difficiles pour chacun d'entre vous. Je souhaite pourtant qu'ils constituent la base d'une ambition nouvelle et partagée de ce que sera l'INJEP de demain. Nous avons besoin de votre expertise et de votre passion au service d'une meilleure compréhension des problématiques concernant les jeunes. Nous avons besoin que l'INJEP diffuse ses productions et les partage avec les acteurs institutionnels et associatifs et avec les jeunes eux-mêmes.

Je sais pouvoir m'appuyer sur chacune et chacun d'entre vous pour mener à bien ces projets et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Martin HIRSCH